



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure



Fidèle à sa mission et en phase avec son époque

Programme de législature 2016-19

Programme de législature 2016-19

Notre Eglise s'apprête à relever d'importants défis au cours des quatre prochaines années et entend s'atteler avec énergie à cette tâche. De profondes transformations se dessinent.

Préface

Une première tâche nous est assignée de l'extérieur. Dans le cadre du développement actuel des relations entre l'Eglise et l'Etat, l'Etat a décidé de procéder à une révision totale de la loi sur les Eglises et de transférer les relations d'engagement du corps pastoral aux Eglises.

Une deuxième vient de l'intérieur, du Synode plus précisément. Le parlement de l'Eglise a adopté et lancé en 2013 le processus «Vision Eglise 21». Cette démarche s'achèvera en 2017 par une grande manifestation de clôture, et il s'agira ensuite de mettre en œuvre les enseignements qui en auront été tirés.

Notre Eglise s'apprête à fêter un événement historique. En 2017, l'Allemagne et la Suisse célébreront en effet le jubilé de la Réforme. L'assemblée des délégués de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse a décidé de commémorer cet anniversaire dans notre pays aussi. En tant que plus grande Eglise réformée nationale, nous ne voulons pas laisser passer cette occasion.

Par ailleurs, nos services généraux continuent bien entendu d'assurer les diverses tâches qui nous sont confiées en tant qu'Eglise nationale au service des arrondissements, des paroisses, des collaboratrices et collaborateurs et de la société.

Pour ces raisons, le Conseil synodal a décidé de limiter le nouveau programme de législature à trois domaines prioritaires ainsi qu'aux nombreux services proposés par notre Eglise.

Berne, automne 2015

Le Conseil synodal

L'Eglise nationale,
pour notre société
pour des paroisses vivantes
pour soutenir toutes celles et
ceux qui s'impliquent dans
l'édification de l'Eglise



Développement des relations entre l'Eglise et l'Etat

Objectif: les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont collaboré au développement des relations entre l'Eglise et l'Etat et, en particulier, à la révision totale de la loi sur les Eglises et ont fait valoir leurs intérêts.

Explications

Les décisions du Grand Conseil du canton de Berne de septembre 2015 relatives aux relations entre l'Eglise et l'Etat ont la teneur suivante:

1. Le développement des relations entre l'Eglise et l'Etat s'effectue, dans le cadre du droit constitutionnel en vigueur, par une révision totale de la loi sur les Eglises nationales de 1945.
2. Les ecclésiastiques sont engagés par les Eglises nationales. Pour garantir la neutralité des coûts, l'administration cantonale supprime des effectifs correspondant à ceux que les Eglises nationales devront éventuellement créer pour assurer l'administration du personnel.
3. L'admission d'ecclésiastiques dans le clergé bernois est réglementée et mise en œuvre par les Eglises nationales. Le canton édicte des prescriptions particulières en raison du caractère de droit public de la reconnaissance des Eglises nationales. Les exigences imposées actuellement aux ecclésiastiques doivent en tout cas être maintenues.
4. Les Eglises nationales fixent la dotation des paroisses en ecclésiastiques.

5. L'idée de supprimer les droits juridiques historiques est abandonnée.
6. Un nouveau système, fiable et moderne, est élaboré pour le financement des Eglises nationales, qui respecte leurs prétentions historiques mais tient également compte des intérêts justifiés du canton. Le nouveau système de financement ne doit pas se traduire par un alourdissement des charges des communes municipales. Les prestations des Eglises nationales sont définies dans des conventions de prestations.
7. En ce qui concerne l'affectation des impôts paroissiaux des personnes morales, seules les affectations exclues doivent être déterminées.
8. L'idée de rédiger une loi générale de reconnaissance est abandonnée jusqu'à nouvel ordre. Il convient d'examiner, à la place de la reconnaissance, d'autres mesures de promotion des communautés religieuses offrant des prestations socialement importantes.

Assouplissement des liens mais pas de séparation

Le Conseil synodal entend collaborer à la révision totale de la loi sur les Eglises dans un esprit constructif. Il attend de l'Etat qu'il élabore avec soin

l'organisation du projet et qu'il prévoie suffisamment de temps pour la mise en œuvre. Parallèlement à l'implication des autres Eglises nationales, le Conseil synodal estime important que le Synode, en tant qu'instance suprême de notre Eglise, puisse se prononcer lors de toute décision portant sur les orientations essentielles à donner.

Le Conseil synodal mettra par ailleurs tout ce qui est en son pouvoir pour que le canton continue d'assumer les tâches administratives relevant de la gestion des postes pastoraux.

Au niveau interne de l'Eglise également, la révision totale de la loi sur les Eglises va entraîner de nombreux bouleversements. Il s'agit de mettre sur pied un accompagnement et une gestion des ressources humaines pour le corps pastoral performants. Par ailleurs, de nombreux actes de notre législation ecclésiale doivent être adaptés. Le Conseil synodal va veiller à organiser la transition avec tout le soin requis et accordera une attention particulière au dialogue avec les personnes concernées dans la recherche de solutions efficaces et pérennes.

L'engagement de notre Eglise nationale dans le dialogue interreligieux, œcuménique et intraprotestant est maintenu et, le cas échéant, renforcé.



Vision Eglise 21

Objectif: le processus Vision Eglise 21 se conclut par une grande manifestation de clôture. Le Synode a statué sur les lignes directrices de la vision d'Eglise qui sont mises en œuvre dans les années à venir.

Explications

Le Synode d'hiver 2013 a adopté la motion «Eglise 21 – dessiner l'avenir ensemble». Le Synode d'hiver 2014 a pour sa part adopté la planification du processus et le budget. Concrètement, cette décision signifie que les Eglises réformées se réforment et développent la Vision Eglise 21 assortie de réflexions directrices. Ce processus d'élaboration de la vision est appelé à durer de 2015 à 2017; il est placé sous le slogan «Poser des questions – Trouver des réponses – Etre Eglise». Soutenu par toutes les composantes de l'Eglise, le processus se veut ouvert et sans préjuger en rien du résultat.

Trois étapes-relais:

Sur le chemin menant à la formulation de la vision et de ses lignes directrices, il est très important que le plus grand nombre possible d'individus intéressés par l'avenir de l'Eglise puissent s'impliquer. La première étape-relais («Poser des questions») a débuté lors du Synode d'été 2015 avec le lancement de la discussion relative à la formulation de questions auxquelles l'Eglise doit impérativement répondre.

Lors de la deuxième étape-relais («trouver des réponses»), il s'agit d'apporter une réponse à ces questions fondamentales qui auront été posées. Prévu à l'été 2016, un Synode de réflexion PLUS est organisé, au cours duquel les personnes qui assument les responsabilités dans l'Eglise, élaborent les réponses attendues. Au cours de la troisième étape-relais («Etre Eglise»), lors du Synode d'été 2017, la Vision Eglise 21, assortie de projets d'action est discutée et approuvée. Le processus d'élaboration de la vision s'achève par un grand événement de clôture dans un processus de retour vers la base de l'Eglise qui a entamé les réflexions lors de l'étape-relais 1.

C'est ainsi que commence le processus de Vision Eglise 21. Le processus ouvert qui est visé empêche que les réponses ne soient en quelque sorte dictées à l'avance. En outre, le processus peut engendrer des mutations durables. Dans ce sens, la concomitance entre le processus d'élaboration de la vision et le jubilé de la Réforme en 2017 a une signification qui va bien au-delà du seul symbole.



Jubilé de la Réforme

Objectif: les différentes manifestations et événements organisés pour le jubilé de la Réforme dans les régions du ressort territorial de notre Eglise ont été mis en œuvre avec succès.

Explications

Aux quatre coins de la planète, 2017, l'année des «500 ans de la Réforme» sera célébrée avec de nombreuses manifestations ecclésiales et culturelles, des séminaires et de grandes expositions. L'année marquera le lancement de la Décennie sur les jubilés de la Réforme en Europe.

Lors de son assemblée des délégués à l'été 2014, la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) a décidé qu'en 2017 les Eglises nationales mettraient en œuvre différents projets dans le cadre de ce jubilé, même si, dans certaines Eglises nationales, les jubilés pour la commémoration de la Réforme dans les régions respectives auront lieu plus tard. A Berne, ce sera en 2028.

Le Conseil synodal a décidé de soutenir ou de conduire différents projets de la FEPS et de lancer ses propres projets. A cette fin, il a mis sur pied une organisation de projet qui fait l'objet d'un large soutien et qui est en premier lieu portée par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure avec la participation de la Paroisse générale de la Ville de Berne.

Berne, cité de la Réforme

A la différence de Genève ou Zurich, la ville de Berne n'a pas hébergé de réformateur célèbre. Berne en revanche offre un terrain particulièrement propice à l'étude des conditions politiques qui ont favorisé l'essor de la Réforme. En outre, la vie et l'œuvre de Niklaus Manuel Deutsch, qui a vécu à Berne sa vie de peintre et de poète, illustrent la transition du Moyen-Age tardif à la Réforme. Enfin, cette période de l'histoire nous a laissé en héritage un texte remarquable, le «Synodus bernois», qui scelle les fondements de la Réforme bernoise.

La ville de Berne portera le label de «Cité européenne de la Réforme»; elle est par ce biais partie d'un réseau européen qui relie entre eux des lieux significatifs de l'histoire de la Réforme. Dans la perspective de 2017 et au-delà, le Conseil synodal souhaite faire de cet héritage une réalité visible et vivante.

Aujourd'hui déjà figure une belle liste des manifestations sur la Réforme prévues en 2017, portées autant par des instances ecclésiales que non-ecclésiales: une grande exposition sur Niklaus Manuel Deutsch (Musée

historique de la Ville de Berne), des visites guidées de la ville axées sur l'histoire de la Réforme, une exposition sur l'impact et l'actualité de la Réforme, des représentations théâtrales, etc. En outre, la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, conjointement avec les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure sera hôte de l'assemblée synodale de la Communion d'Eglises protestantes en Europe (CEPE). Par ailleurs, au mois de juin, l'assemblée des délégués de la FEPS de même qu'une Journée nationale de la Réforme auront lieu à Berne. Enfin, le processus Eglise 21 se conclura en septembre par une grande manifestation.

Pour ce jubilé particulièrement important, le Conseil souhaite non seulement assumer la coordination de l'ensemble des événements et manifestations dans les régions du ressort territorial de l'Eglise mais aussi contribuer à ce que la Réforme ne soit pas uniquement perçue comme un épisode de l'histoire. Il s'agit de mettre en évidence l'impact que ce mouvement a eu dans les différents domaines de la vie humaine et toute la pertinence de son message à notre époque.



Une offre diversifiée de services en faveur des paroisses et de la société

Objectif: Les Services généraux de l'Église fournissent leurs prestations en faveur des paroisses et des arrondissements, des collaboratrices et collaborateurs des différents services et administrations ainsi que de la population.

Explications

La mission des services généraux de l'Église est définie dans deux actes législatifs de notre Recueil des lois ecclésiales (RLE): le Règlement d'organisation RLE 34.210, et l'Ordonnance concernant les objectifs et les missions de la Chancellerie et des services généraux de l'Église RLE 34.220.

Les secteurs ont la possibilité de fixer des priorités pour leurs tâches sur une période de quatre ans. La chancellerie de l'Église et les services planifient leurs mesures en conséquence:

Chancellerie de l'Église

Regroupement des connaissances, compétences et informations; responsabilité du magazine «Ensemble»; participation à des foires et salons; organisation d'événements et de campagnes; services de conseil et de traduction, coordination des procédures de consultation, travail de fond sur la thématique des «relations entre l'Église et l'Etat».

Services centraux

Conseil aux paroisses dans le domaine des finances, contrôle et révision des éléments déterminants de la péréquation financière, MCH2: introduction dans les Églises réformées Bejus et participation à l'élaboration des bases pour les paroisses, création d'instruments de contrôle pour l'attribution de contributions à des tiers, établissement d'une banque de données

ecclésiales, fonction matricielle en collaboration avec les autres secteurs pour des thèmes prioritaires.

Paroisses et formation

Encourager des offres d'animation de jeunesse qui répondent aux attentes des destinataires ainsi qu'une culture de l'approche du grand âge, initier et accompagner un travail bénévole participatif, réaliser des offres de formation théologique des adultes, conseiller et soutenir les paroisses face aux défis qui se posent.

ETN-Migration

Soutien aux paroisses, aux arrondissements et aux régions dans leurs activités en lien avec l'Église universelle, Terre nouvelle et la migration. Apports théologiques dans le débat politique et social sur la migration, les personnes demandant l'asile et les sans-papiers. Nous collaborons avec les associations «Maison des religions – Dialogue des cultures» et «L'Église dans la Maison des religions». Les Églises de la migration sont soutenues comme manifestation de la présence réformée dans les régions du ressort territorial de l'Église. Le soutien à la «Communauté bleue» est renforcé.

Diaconie

Elaboration et implantation de standards dans l'aumônerie hospitalière et les EMS ainsi que dans le domaine

des soins palliatifs; mises en évidence d'alternatives à l'assistance au suicide; développement de la paroisse des personnes sourdes et malentendantes (spiritualité dans le contexte de personnes handicapées); priorités données à des groupes-cibles (couples, partenariats et familles, familles monoparentales, personnes sans revenus); garantir la relève dans le service diaconal, renforcer la collaboration entre les ministères.

Catéchèse

Faire de la bibliothèque un centre de compétence médias reconnu dans le domaine de la formation ecclésiale, mettre en place la formation en cours d'emploi RefModula. Développer la formation des formatrices et formateurs en catéchèse. Mettre en place la formation continue des catéchètes durant leurs premières années de ministère.

Théologie

Formation pratique et formation continue des membres du corps pastoral, développement des ressources humaines pour le corps pastoral, promotion de la relève du ministère pastoral (EPT, WEKOT, ITHAKA), service de prédication, œcuménisme intraprotestant, cultes, conseil, jubilé de la Réforme, élaboration de fondements théologiques, coopération avec la faculté de théologie, Communion mondiale d'Églises réformées.





Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Altenbergstrasse 66
case postale
3000 Berne 22
Tél. 031 340 24 24
www.refbejuso.ch